



## **FORMATION CONTINUE ET INITIALE 2022 PROGRAMME & CALENDRIER**

### Organisme de formation

ERACM - École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille

À Cannes : Villa Barety . 68 avenue du petit Juas . 06400 Cannes . 04 93 38 73 30 . [contact06@eracm.fr](mailto:contact06@eracm.fr)

À Marseille : IMMS - Friche la Belle de Mai . 41 rue Jobin . 13003 Marseille . 04 26 78 12 93 . [contact13@eracm.fr](mailto:contact13@eracm.fr)

Organisme non assujetti à la TVA

N°SIRET : 379 700 446 00022

Code APE : 8542Z

N° de déclaration au titre de la formation professionnelle : 93060179806

N°RNCP : 24599

Code CPF : 240907 (branche professionnelle du spectacle vivant)

### Le Diplôme d'État de professeur de théâtre : une certification professionnelle

Le diplôme est défini par le référentiel d'activités professionnelles et de certification figurant à l'annexe I de l'arrêté du 23 octobre 2015 relatif au Diplôme d'État de professeur de théâtre, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification.

Le Diplôme d'État de professeur de théâtre s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS) dont le nombre et les modalités d'attribution sont définis par le règlement des études.

### Prérequis

Le diplôme s'adresse à des comédiens et/ou metteurs en scène en activité qui articulent leur pratique d'artiste à leur démarche pédagogique afin de mettre en œuvre la transmission de leur art.

L'accès à la formation continue est subordonné à la réussite d'un examen d'entrée, ouvert aux candidats pouvant remplir les conditions suivantes :

- soit justifier, dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une pratique professionnelle en qualité de comédien ou de metteur en scène d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par 48 cachets sur deux ans ou 507h sur cette durée.

- soit justifier, dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une expérience pédagogique en théâtre en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de 8h par semaine au moins sur 30 semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel.

L'examen d'entrée sert à évaluer la motivation du candidat, ses acquis, sa culture générale théâtrale et l'adéquation entre le projet, les attentes du candidat, et l'exigence de la formation.

### Contenu pédagogique

La formation porte sur la pratique pédagogique du jeu théâtral, la culture pédagogique et théâtrale, et l'environnement professionnel. Sa durée de référence est de **400 cents heures**.

Les parcours de formation sont organisés en **5 modules d'enseignement**, correspondant à **120 crédits européens** :

Unité d'enseignement 1 – Pédagogie et connaissances des publics

Unité d'enseignement 2 – Bases et développement du jeu théâtral

Unité d'enseignement 3 – Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie

Unité d'enseignement 4 – Transmission des savoirs ou pratique pédagogique du jeu théâtral

Unité d'enseignement 5 – Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre

## Objectifs pédagogiques

Les enseignants de théâtre Diplômés d'État sont chargés de la transmission des pratiques de l'art dramatique. Ils peuvent assurer l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, donc l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves. Ils peuvent être associés à la formation préprofessionnelle des élèves. Ils peuvent également diriger des stages ou ateliers, concevoir et réaliser des opérations d'actions de sensibilisation au théâtre.

En dehors de leur activité d'enseignant, ils se doivent de questionner en permanence leurs repères artistiques par une pratique artistique et par une formation professionnelle continue. Ils peuvent également, avec une formation spécifique et significative, exercer des activités d'artiste interprète, metteur en scène, auteur, dramaturge...

Il s'agit donc d'acquérir les compétences suivantes selon le référentiel de certification du diplôme :

### 1 - Enseigner à des élèves de différents niveaux, profils et âges

- . Accueillir et accompagner un groupe d'élèves
- . Animer et conduire des séances d'apprentissage du théâtre
- . Conduire des séquences de préparation physique et vocale du jeu
- . Donner les moyens aux candidats d'approcher l'exigence artistique du jeu théâtral
- . Éclairer la pratique pédagogique par des apports théoriques, artistiques et culturels
- . Éclairer sa pédagogie avec ses propres expériences artistiques

### 2 - Concevoir son programme pédagogique et artistique

- . Observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- . Organiser sa réflexion pédagogique
- . Tenir à jour une estimation raisonnée et régulière de l'avancée des acquisitions

### 3 - Être actif au sein de la structure et/ou du département théâtre

- . Être acteur du projet de l'établissement ou de la structure

### 4 - Être acteur de la vie culturelle locale

- . Organiser la relation de la classe de théâtre avec des publics divers

## Individualisation du parcours

Selon l'individualisation des parcours, suite à l'examen d'entrée, les candidats ayant déjà obtenus certaines unités d'enseignement par d'autres voies (VAA, VAE, autres formations, expériences...) sont dispensés de ces unités.

Afin d'obtenir le Diplôme d'État de professeur, leur parcours est individualisé et le nombre d'heures de formation réajustées. Il peut également être accordé aux stagiaires une dispense partielle d'effectuer les stages pratiques de pédagogie.

Dans un souci de progression pédagogique et de dynamique de groupe, il est fortement conseillé de suivre le parcours complet des 5 Unités d'enseignement.

# Composition des unités d'enseignement

## Unité d'enseignement 1 : Pédagogie et connaissances des publics - 80h (24 ects)

### Contenu :

- › Cadre réglementaire de l'enseignement théâtral en France :
  - . Enseignement du théâtre en milieu scolaire (les options théâtres, les classes à horaires aménagés, le PEAC)
  - . Enseignement du théâtre en conservatoire (schéma d'orientation pédagogique des conservatoires en France et à Paris)
- › Connaissances des différents publics : évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- › Panorama sur les déterminants psychologiques chez l'enfant et l'adolescent, la relation aux parents, la relation à l'élève, la gestion de groupe
- › Organiser sa réflexion pédagogique, définir et adapter ses outils et objectifs pédagogiques en fonctions des publics (objectifs selon les cycles et les niveaux ), suivre la progression pédagogique des élèves (observation et évaluation des élèves, auditions...)

### L'enseignement du théâtre en milieu scolaire - Intervenants : Camille Berthot, Alice Mora, Guillaume Roux

Camille Berthot : *Connaissances des enjeux de la formation du théâtre à l'école (le référentiel du PEAC), les différents dispositifs existants, l'inscription dans un projet d'établissement, un projet de classe, dans le Parcours d'Education Artistique et Culturel, les attentes et les objectifs pédagogiques partagés.*

Alice Mora : *Comment l'artiste, en tant que tel, intervient-il en milieu scolaire ? Comment adapte-t-il sa pédagogie en fonction du projet et des spécificités des élèves ? Ce module nous permettra de déterminer et d'approfondir quels sont les enjeux et objectifs d'un projet d'intervention en milieu scolaire.*

Guillaume Roux : *Les principales caractéristiques biologiques, physiologiques, motrices, de l'enfance à l'adolescence*

### L'enseignement du théâtre en conservatoire - Intervenants : Sylvie Pascaud et Philippe Sire

Sylvie Pascaud : *Transmettre l'art dramatique en conservatoire, la structuration de l'enseignement aux conservatoires de Paris, les différents cycles et ses publics- observation et analyse du SOP : «Choisir l'élève, évaluer la progression de son travail, questionner sans relâche le jeu et la présence. L'enseignement artistique est un lieu attentif de partage, d'audace, de générosité, d'écoute et de créativité qui s'enrichit des liens tissés par des passerelles entre spécialités, disciplines, partenariats, dans l'esprit d'ouverture laissant la part belle aux mises en chantier de l'acteur à naître et se métamorphoser.*

Philippe Sire : *Définir les enjeux de la pédagogie et de la transmission de l'art du théâtre et de l'acteur à des élèves de conservatoire (distinction à faire entre ce qui relève de l'apprentissage et de la formation avec ce qui relève de l'animation, la sensibilisation ou l'action culturelle) - «Laboratoire de la pédagogie théâtrale» d'exercices pratiques de mise en situation d'enseignement de son propre art avec ses pairs permettant à chaque stagiaire de se confronter en permanence à cette question de la transmission de son art le renvoyant tel un miroir à sa propre formation d'acteur et à ses aspirations personnelles quant à son rapport à l'art du théâtre.*

#### Modalités d'évaluation :

Présence et engagement, mise en situation d'enseignement (simulations entre pairs et analyse de pratique)

#### Compétences et savoirs attendus / Critères d'évaluation :

- Enseigner à des élèves de différents niveaux, profils et âges
- Identifier et partir des forces et ressources du groupe
- Observer et mesurer les besoins de chaque élève et du groupe, appréhender les motivations, identifier leur pratique, prendre en compte leur niveau
- Adapter l'action pédagogique et l'apport de connaissances en fonction des situations, des élèves et du groupe (adapter ses outils et diversifier les cadres d'apprentissage)
- Structurer de manière cohérente les séquences et les articuler
- Construire une dynamique d'apprentissage et de progression adaptée aux élèves
- Organiser sa réflexion pédagogique
- Donner les moyens aux élèves d'approcher l'exigence artistique du jeu théâtral
- Éclairer sa pratique pédagogique par des apports théoriques et par sa propre expérience artistique
- Se situer par rapport au projet pédagogique d'un établissement

## Unité d'enseignement 2 : Base et développement du jeu théâtral - 80h (24 ects)

### Contenu :

- › L'enseignement des techniques de la respiration et de la voix (la notion d'échauffement vocal)
- › L'enseignement des techniques du corps – Eutonie (la notion d'échauffement corporel)
- › Mise en situation pratique d'échauffement corporel et vocal (exercices appliqués) - Analyse des pratiques
- . Analyse fonctionnelle du corps et de la voix et pratique d'exercices (corps, voix, espace, écoute, mouvement, rythme)
- . Prévention des risques professionnels liés à une pratique artistique - corps et jeu

### Intervenants : Jeanne Sarah Deledicq, Valentin L'Herminier, Alain Zaeppfle

Jeanne-Sarah Deledicq : *Pour une approche de la voix parlée /chantée de l'élève comédien, La voix repose sur une dualité, celle d'être à la fois le processus physiologique de production du son et le résultat sonore de ce processus. Prendre conscience de cette dualité, c'est déjà faire une très grande partie du chemin. Chaque stagiaire préparant le DE aura une expérience différente de la voix, du chant, (commencer l'atelier par un état des lieux : ce que l'on sait, ce que l'on cherche, pour qui ?). Ma proposition tourne autour de deux points fort qui n'en sont qu'un :*

- Préparer le comédien à travailler sa voix sans la fatiguer, ni l'abîmer.
- Découvrir l'aisance et la liberté dans la prise de parole chantée et parlée (cette liberté génère l'émotion). Nous utiliserons donc l'expérience de chacun en y joignant mes propositions d'enseignement. Par une série d'exercices d'échauffement vocal qui travaille le souffle, les résonateurs, détente et dynamique corporels. Ces exercices permettent aux stagiaires d'expérimenter comment sa voix dans toute sa tessiture peut être libérée et enrichie.

Valentin l'Herminier : *Le corps de l'acteur est son outil principal. C'est par lui qu'il s'exprime, qu'il se meut et qu'il s'émeut. Si le corps est disponible et libre, l'acteur peut plus facilement s'emparer des mots d'un auteur ou aller dans des zones qui ne sont pas forcément les siennes. Il est donc primordial, dans un cours de théâtre de sensibiliser et de réveiller le corps des participants. Chaque stagiaire qui viendra passer le D.E à l'ERAC aura dans son bagage, normalement, une quantité inestimable d'exercices corporels. En tant que futur enseignant, il ne s'agit pas d'utiliser ces exercices au « hasard ». Non, une bonne pédagogie réside dans le fait de savoir exactement pourquoi on propose un exercice plutôt qu'un autre et à qui il est adressé, à quel public. Quand on a la réponse à ces deux questions, « pourquoi » et « pour qui », le cours qu'on donne ensuite a beaucoup plus de valeur, de sens et d'effet sur les participants. Ce travail préparatoire aide l'enseignant à transmettre son savoir.*

Alain Zaeppfel : *Les techniques vocales dans jeu de l'acteur : la structure du langage comme appui à l'interprétation*  
*Comment la voix noue la parole à la langue : une traversée exploratoire de la diction, de la déclamation et de l'alexandrin...à partir d'un répertoire de textes classiques.*

#### Modalités d'évaluation :

Présence et engagement

#### Compétences et savoirs attendus / Critères d'évaluation :

- Réappropriation des outils et mobilisation des techniques de préparation vocale et corporelle
- Adaptation et articulation des outils techniques à la conduite de la séance, selon le niveau, le profil des élèves et les attendus
- Concevoir des séquences sur une maîtrise des données physiques et physiologiques qu'elles mettent en œuvre
- Pertinence du choix des exercices au regard des objectifs pédagogiques et artistique
- Mobiliser des techniques théâtrale au service d'un texte et d'un enjeu
- Diversifier, adapter, renouveler les cadres d'apprentissages
- Éclairer sa pratique pédagogique par des apports théoriques et par sa propre expérience artistique
- Articuler sa technique et son sens artistique
- Pratiquer l'art théâtral

## Unité d'enseignement 3 : Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie - 80h (24 ects)

### Contenu :

- › Méthodologie et outils de l'analyse dramaturgique d'une œuvre – histoire et esthétiques
- › Connaissances et approches historiques des textes – recherches documentaires
- › Traversée d'un répertoire
- › Analyse dramaturgique et mise en situation de jeu avec objectifs dramaturgiques prédéfinis – exercices appliqués.

### Intervenant : Jean-Pierre Ryngaert

Jean-Pierre Ryngaert : *Comment utiliser l'analyse dramaturgique, la rendre opératoire et saisir les liens entre un texte et son potentiel scénique ? Comment la distinguer de l'analyse littéraire classique et saisir l'importance de ce travail préalable pour un acteur ou un jeune acteur en formation ?*

*Dans cet atelier nous approfondirons les principaux axes dramaturgiques, en relation à chaque fois avec des textes choisis pour leur exemplarité et leur complexité. Sur cette base, dans un second temps et dans l'optique d'un passage au plateau, nous « essaierons » des hypothèses dramaturgiques lors de mises en jeu par groupes. En fonction de ce qui aura été constaté, nous pourrions revenir au texte, modifier ou confirmer certaines hypothèses initiales.*

*Dans cette perspective, la dramaturgie n'est jamais injonctive. Elle permet d'explorer des pistes.*

Bibliographie fournie en amont, textes travaillés et documents ressources fournis tout au long de la session

#### Modalités d'évaluation :

- Présence et participation, analyse et mise en perspective
- Notes de travail écrites qui peuvent être modifiées tout au long de la session
- Engagement lors des passages au plateau

#### Compétences et savoirs attendus / Critères d'évaluation :

- Culture générale et artistique approfondie
- Renouvellement du répertoire
- Porter une attention aux écritures contemporaines et à leur mise en écho avec le répertoire théâtral depuis ses origines
- Connaître et s'approprier les fondamentaux et les textes de référence
- Nommer et définir les éléments constitutifs de l'art dramatique et de la dramaturgie
- Mettre au service de la pédagogie une connaissance fine de l'histoire du théâtre, des différentes formes et esthétiques, et de l'actualité théâtrale
- Confronter les élèves à la diversité des genres et esthétiques
- Pertinence des choix dramaturgiques
- Apports théoriques en adéquation avec les propositions pédagogiques

## Unité d'enseignement 4 :

### Transmission des savoirs - Pratique pédagogique du jeu théâtral - 130h (24 ects)

#### Contenu :

- › Outils pédagogiques et méthodologie de la transmission
- › Élaboration d'un projet pédagogique personnalisé adapté
- › Mise en situation d'enseignement des stagiaires : Simulations de séance type et retours : échauffement corps et voix/ approche dramaturgique du texte / passage au plateau / analyse des pratiques : bilan et évaluation
- › Régulation et aide méthodologique pour l'analyse de la pratique et la rédaction du rapport
- › Mise en situation professionnelle : stages tutorés en conservatoires et en milieu scolaire (écoles primaires, collèges, lycées)

**Intervenants : Enseignants en conservatoire : Daniel Hanivel, Isabelle Lusignan**

Méthodologie de la transmission et outils pédagogiques :

Mise en situation pratique / simulations / analyse des pratiques et auto-évaluation (entre pairs et avec des élèves de différents niveaux)

Isabelle Lusignan et Daniel Hanivel : *Transmettre, c'est se demander quoi transmettre.*

*Il s'agit de proposer aux stagiaires de la formation au DE à l'ERACM, de puiser dans leurs expériences professionnelles artistiques pour en extraire une pédagogie de l'enseignement à des élèves de tous âges, des plus jeunes aux plus âgés visant l'orientation professionnelle ou l'amateurisme éclairé.*

*Dans ce module, nous irons chercher par des simulations en jeux de rôles (élèves / professeurs) comment enseigner à enseigner, sans jamais oublier que l'art surgit dans les accidents, les failles et les interstices.*

### La mise en situation pédagogique : les stages pratiques

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements d'accueil donnant la possibilité au stagiaire d'être placé en situation active d'enseignement.

L'organisation, le suivi pédagogique et l'évaluation des stages sont placés sous la responsabilité de l'ERACM qui désigne un tuteur chargé du suivi des stagiaires. (Stage en co-tutelle : convention entre l'établissement qui délivre le diplôme (ERACM) et la structure d'accueil qui précise les conditions, la durée, le calendrier et le descriptif des activités confiées).

Afin de garantir une mise en pratique qui s'adresse à des publics de différents niveaux, profils et âges, les stages pratiques sont effectués dans des établissements de l'éducation nationale et des conservatoires :

- › 30h au sein de l'éducation nationale (convention de partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Projet « Paroles en Actes ») :
  - . 15h en école
  - . 15h en lycée
- › 12h - 2 jours de formation : les stagiaires du DE seront mis en situation d'enseignement en direction des enseignants de l'Éducation nationale inscrit au dispositif « Paroles en actes »
- › 50h en conservatoire

**Le mémoire d'activité** : analyse d'une pratique et d'une démarche pédagogique

L'objectif de ce rapport d'activité est de mettre en valeur les connaissances, aptitudes et compétences acquises au cours des expériences (stages et professionnelles) en tant qu'artiste pédagogue à travers l'analyse de la pratique et l'élaboration de projets pédagogiques. Ce rapport doit permettre au jury d'apprécier la connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans la cadre de l'enseignement du théâtre en milieu scolaire et en conservatoire ainsi que la capacité à se *positionner artistiquement au sein de ces projets.*

**Modalités d'évaluation :**

Le module de pratique pédagogique fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale.

L'évaluation terminale consiste en une épreuve orale devant un jury portant sur la présentation d'un dossier élaboré par le stagiaire (rapport d'activité – cf. ci-dessus) comprenant l'analyse de sa pratique pédagogique.

L'évaluation continue se fait par l'ensemble des intervenants du cursus de formation.

L'évaluation continue et l'évaluation terminale se traduisent chacune par une note de 0 à 20.

La note globale du module de pratique pédagogique est le résultat de la moyenne de ces deux notes, la note d'évaluation continue comptant pour 70 % de la note globale.

Le module est acquis lorsque le candidat a obtenu au moins 10 sur 20 à la note globale.

› Contrôle continu : présence, participation, implication, mise en situation pratique et exercices de simulations

› Contrôle final : rapport d'activité et entretien oral devant un jury (les stages ne sont pas notés, mais le jury tient compte des appréciations et remarques des enseignants accueillants et des professeurs tuteurs en conservatoire).

**Compétences et savoirs attendus / Critères d'évaluation :**

- Capacité d'analyse et d'auto-évaluation, mise en perspective
- Organiser sa réflexion pédagogique
- Concevoir son programme pédagogique et artistique
- Construire une séance et l'inscrire dans un processus d'apprentissage
- Savoir en définir les composantes et les objectifs
- Suivre une progression pédagogique et l'évolution des acquisitions - Capacité à s'adapter au public, au cadre, aux objectifs
- Savoir élaborer des critères et des outils d'évaluation
- Savoir articuler ses connaissances et son expérience artistique à sa démarche pédagogique
- Éclairer sa pratique pédagogique par des apports théoriques et par sa propre expérience artistique

**Examen du rapport et entretien avec le jury :**

Le jury s'attache à vérifier :

- Les connaissances du candidat
- Sa capacité à évaluer son activité
- Sa capacité à concevoir une approche critique de son enseignement au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture théâtrale, pédagogique et plus largement artistique.

## Unité d'enseignement 5 :

### Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre

et cadre réglementaire de l'enseignement du théâtre - 30h (8 ects)

#### Contenu :

Théorie et étude de cas

- › L'Histoire contemporaine des politiques publiques en faveur du théâtre.
- › Le paysage et cadre réglementaire de l'enseignement théâtral en France, spécifiquement de l'enseignement en conservatoire :
- › Le cadre d'emploi et l'environnement juridique du métier de professeur et d'assistant en conservatoire
- › Organisation de l'enseignement, les textes de références, le schéma d'orientation pédagogique des conservatoires, le projet d'établissement et leur mise en application (entre objectifs et réalités)
- › Observation et développement de partenariats interne et externe.
- › Étude de cas et mise en situation d'entretiens professionnels / analyse.

Intervenants : Daniel Hanivel, Sylvie Pascaud et Vincent Mazer

Vincent Mazer : *Fondements des politiques culturelles et la structuration institutionnelle du secteur du théâtre : Présentation des domaines de l'action publique et des organisations culturelles. L'accent sera mis sur leurs modalités d'organisation et d'articulation, leurs spécificités et diversités en tenant compte de la pluralité des types de lieux, des acteurs, des activités, des formes de création.*

*Il s'agit en arrière-plan de saisir par différents points d'entrée (historique, politique, économique...) ce qui est au fondement des politiques culturelles publiques aujourd'hui et qui permet de comprendre la manière dont la culture, les arts sont pris en charge et organisés, gérés, de voir comment ces domaines se structurent et s'organisent.*

Sylvie Pascaud : *Partenariats et transversalité au conservatoire*

Daniel Hanivel : *Le paysage et le cadre réglementaire de l'enseignement théâtral en France, les spécificités de l'enseignement en conservatoire : structuration de l'enseignement, les textes de références, le schéma d'orientation pédagogique des conservatoires, la charte de l'enseignant et son cadre d'emploi. Inscription dans l'héritage de la décentralisation.*

#### Modalités d'évaluation :

- Présence- participation
- Notes de travail (écrites) intégrées au rapport d'activité
- Simulations entretien professionnel

#### Compétences et savoirs attendus/ Critères d'évaluation :

- Connaître et garantir la mise en oeuvre du schéma d'orientation pédagogique
- Connaître le fonctionnement et la structuration de l'enseignement du théâtre
- Connaître l'environnement et la structuration institutionnelle du secteur du théâtre en France, ses réalités sociologiques et socio-économiques et l'histoire des politiques publiques en faveur du théâtre
- Être acteur d'un projet d'établissement
- Être acteur de la vie culturelle locale, développer des actions de rencontre et de partenariats



## Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

Les unités d'enseignement et les acquis théoriques et pratiques (UE 1,2,3,4 et 5) font l'objet d'une évaluation continue en lien avec les objectifs pédagogiques. Un regard attentif est porté sur l'engagement du stagiaire tout au long du processus de travail.

L'UE4 « *Transmission des savoirs, pratique pédagogique du jeu théâtral* » fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale.

Les modalités d'évaluation (continue et finale) sont en accord avec l'arrêté ministériel et sont définies par chacun des intervenants. Les critères d'évaluation sont définis en lien avec le référentiel de certification du métier.

La présence est obligatoire à la totalité des cours dispensés.

L'évaluation continue se fait par l'ensemble des intervenants du cursus de formation. Elle se fait donc en cours et en fin de formation. Un bilan du parcours de formation est réalisé avec l'ensemble des candidats de manière collective et individuelle (au besoin) en fin de parcours.

L'obtention de l'ensemble de ces 5 Unités d'Enseignement permet la délivrance du Diplôme d'État de professeur de théâtre (certains candidats ayant déjà obtenu ultérieurement certaines unités d'enseignement, considérées donc acquises par la commission administrative et pédagogique, pourront obtenir leur diplôme par l'obtention des UE manquantes selon l'individualisation des parcours).

Le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme arrête la liste des candidats reçus au vu des résultats des évaluations. Il remet à tous les candidats une attestation et son livret de formation précisant les modules acquis, ainsi que les crédits européens correspondants.

Toutes unités d'enseignement non validées devront faire l'objet d'une nouvelle formation afin d'obtenir le diplôme (validation partielle). Les unités d'enseignement validées sont acquises et capitalisées définitivement.

Suivre la formation n'est pas une garantie de l'obtention du diplôme, celui-ci est délivré lorsque le candidat a validé les 5 Unités d'Enseignement selon les modalités décrites ci-dessus (moyenne minimale de 10/20 à chaque UE).

## Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels et d'enseignants recrutés tant pour leurs compétences de pédagogue que pour leur qualité d'expert et leurs parcours artistiques (cvthèque sur le site de l'ERACM : <https://eracm.fr/la-pedagogie/intervenants-et-professeurs>) :

**Alice Mora**, comédienne, intervenante et coordinatrice dans les options théâtre du lycée Artaud, lycée Marseilleveyre (Marseille), lycée Bristol (Cannes), et professeur d'art dramatique au conservatoire d'Aix-en-Provence

**Alain Zaepffel**, chanteur, metteur en scène et directeur du département voix du Conservatoire National d'Art Dramatique à Paris

**Camille Berthod**, responsable du domaine théâtre et du spectacle vivant de la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action culturelle de l'Académie d'Aix-Marseille

**Daniel Hanivel**, dramaturge, professeur d'art dramatique

**Florence Gayraud-Blayo**, coordinatrice des parcours d'obtention du Diplôme d'État au sein de l'ERACM

**Guillaume Roux**, psychologue

**Isabelle Lusignan**, professeur d'art dramatique au conservatoire d'Aix-en-Provence, membre du comité pédagogique de l'ERACM

**Jeanne-Sarah Deledicq**, artiste lyrique, intervenante à l'ERACM

**Jean-Pierre Ryngaert**, dramaturge, intervenant à l'ERACM et membre du comité pédagogique

**Philippe Sire**, Comédien, pédagogue, responsable de la formation théâtre au conservatoire de Lyon

**Sébastien Lenthéric**, comédien, metteur en scène, pédagogue, coordinateur pédagogique à l'ERACM

**Sylvie Pascaud**, comédienne, metteur en scène, professeur d'art dramatique au conservatoire de Paris 6

**Valentin L'Herminier**, comédien, eutoniste, intervenant à l'ERACM

**Vincent Mazer**, chargé de mission musiques actuelles et enseignement supérieur artistique à la Direction de la Culture-Région PACA

## Post-formation : mise en réseau et suivi à l'insertion professionnelle

Les stages sont déterminants dans l'apprentissage des stagiaires mais sont aussi vecteur d'une mise en réseau.

Ils facilitent l'insertion professionnelle des candidats.

Suite à l'obtention du DE, les diplômés sont informés régulièrement des offres d'emploi transmises à l'ERACM, ainsi que de toutes les réformes, les informations et les ressources les concernant.

Suite à la formation, les stagiaires doivent répondre à un premier questionnaire bilan, puis à un deuxième afin de perfectionner la formation.

Dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, ils doivent répondre à un questionnaire sur leur parcours afin d'évaluer ce taux d'insertion professionnelle.

## Ressources

Bibliographie, sitothèque, documents ressources (guide méthodologique, extraits de textes, ouvrages de référence, textes de loi, décrets, rapports et études) sont transmis aux candidats en amont et tout au long de la formation.

## Durée de la formation

Durée totale de la formation **400h**

Date de début : **6 janvier 2022**

Date de fin : **30 juin 2022** (évaluation finale – passage devant le jury)

› **320h de cours en présence du 6 janvier au 1er avril 2022** (entre 30h et 40h de cours par semaine - horaires journée : 9h-18h/19h - 320h réparties sur 10 semaines continues dont une semaine d'interruption - vacances)

› **80h de mise en situation professionnelle active (stages) : entre avril et juin 2022**

## Calendrier prévisionnel de la session 6 : janvier à juin 2022

*sous réserve d'aménagements horaires*

Total de 400h de formation (5 Unités d'Enseignement) - équivalent à 120 crédits ECTS

**320h de cours en présences réparties sur 10 semaines continues du 6 janvier au 1er avril 2022**

Dont une semaine d'interruption du 7 au 11 février 2022 (vacances)

**80h de mise en situation professionnelle active (stages) : entre avril et juin 2022**

30h dans les établissements scolaires + 50h en conservatoire

Les cours ont lieu à l'ERACM Marseille, les matins et les après-midis du lundi au vendredi (5 jours /semaine)

Horaires types : 9h>13h et 14h>18h (Temps plein, variable selon les UE, de 30h à 40h par semaine)

**80h de stages et de mise en situation pratique d'enseignement :**

Le calendrier précis des stages est défini durant la formation en présences de toutes les parties, selon les disponibilités des structures d'accueils :

› Pour les établissements scolaires de l'Education Nationale via une convention avec le Rectorat d'Aix-Marseille pour 30h (15h en lycées et 15h en primaire).

› Pour les conservatoires sur tout le territoire national via une convention entre la ville, le conservatoire, l'ERACM et le stagiaire pour 50h

Entretien devant le jury : **les 28, 29, 30 juin 2022**

## Lieu de la formation

ECOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES ET MARSEILLE

IMMS/Friche Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 26 78 12 93 • [formationcontinue@eracm.fr](mailto:formationcontinue@eracm.fr)

Établissement accessible aux publics en situation de handicap

Lieux des cours : ERACM – IMMS/Friche la belle de Mai (Marseille)

Lieux des stages dans l'Education Nationale : sur l'académie d'Aix-Marseille et Cannes (convention avec le Rectorat)

Lieux des stages en conservatoire : sur tout le territoire national (convention)

## Prix de la formation

Droits d'inscriptions pour la formation continue :

**Coût total TTC : 6800 €uros (soit 17 euros de l'heure)**

(Organisme non assujetti à la TVA)

**Coût par modules de formation :**

- › UE 1 – Pédagogie et connaissances des publics (80h) : 1360 €
- › UE 2 – Bases et développement du jeu théâtral (80h) : 1360€
- › UE 3 – Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie (80h) : 1360€
- › UE 4 – Transmission des savoirs, pratique pédagogique du jeu théâtral (130h) : 2210 €
- › UE 5 – Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre (30h) : 510 €

La formation continue entre dans le champ de la formation professionnelle et du droit à la formation tout au long de la vie. A ce titre, elle peut être financée dans le cadre de différents dispositifs de financement dont chacun peut bénéficier selon son statut et sa situation professionnelle. Il appartient au candidat de procéder aux démarches nécessaires pour la prise en charge financière de la formation auprès des différents acteurs et organismes qui participent aux dépenses de la formation professionnelle.

**Formation continue qualifiante – éligible au CPF**

**Formation inscrite dans la base de données du Datadock et référencée sur le site du CARIF-OREF**



## L'ÉQUIPE

Jacques Baillon  
Didier Abadie

Président  
Directeur

### CANNES

Corine Gabrielli  
Sébastien Lenthéric  
David Maire  
Christophe Oberlé  
Carole Pelloux  
Marie-Claire Roux-Planeille

Cheffe comptable  
Coordinateur des études  
Comptable  
Agent maintenance bâtiment  
Documentaliste  
Secrétaire générale de scolarité

### MARSEILLE

Florence Gayraud Blayo  
Émilie Guglielmo  
Nanouk Marty  
Alice Mora  
Olivier Quéro  
Marine Ricard  
Jasmine Tison

Chargée mission Formation DE  
Attachée de production  
Régisseuse générale  
Artiste intervenant option spécialité  
Chargé de Production / Communication  
Chargée mission Insertion professionnelle  
Apprentie régisseuse lumière

### COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Didier Abadie  
Valérie Dréville  
Catherine Germain  
Sébastien Lenthéric

Isabelle Lusignan  
Jean-Pierre Baro  
Jean-Pierre Ryngaert  
Nadia Vonderheyden

ERACM

RAISON SOCIALE

**École Régionale d'Acteurs de Cannes**

Association loi 1901

Non assujetti à la TVA

N° SIRET : 379 700 446 00022

Code APE : 8542 Z

Licence d'entrepreneur du spectacle : 2 - 140721

CANNES

**Villa Baretz**

68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes

04 93 38 73 30

contact06@eracm.fr

MARSEILLE

**IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle**

Friche la Belle de Mai

41 rue Jobin • 13003 Marseille

04 88 60 11 75

contact13@eracm.fr

